

Image not found or type unknown



Alcoolémie : besoin de conseils pour oublier sur procès verbal

Par **brunspitt**, le **02/06/2011** à **11:35**

Bonjour,

J'ai été arrêté pour alcoolémie il y a 2 jours et l'agent m'a rappelé car, sur le procès verbal, il a oublié de noter ma plaque d'immatriculation et ce soir, il veut m'appeler pour que je lui donne. Cela peut-il annuler ma procédure vu son erreur ? Dois-je lui donner ou pas ?

Merci.

Par **corimaa**, le **02/06/2011** à **12:02**

De toutes les façons, vous avez déjà été verbalisé. Ça ne changera rien à votre histoire. Donc donnez-lui l'immatriculation du véhicule dans lequel vous circuliez, car ce n'est pas forcément le votre.

Par **brunspitt**, le **02/06/2011** à **12:46**

mon avocat m'a dit de couper mon téléphone, de ne pas lui répondre, de les laisser mijoter.

Par **corimaa**, le **02/06/2011** à **12:52**

Tres bonne idee de votre avocat, se foutre de la tete de la police ne rapporte jamais rien de bon. Si ça va au tribunal, ils sauront s'en souvenir

Par **brunspitt**, le **02/06/2011** à **13:24**

a mon avis vous ete gendarme vous defender vos collegue je pense non soyer franc

Par **corimaa**, le **02/06/2011** à **13:39**

Je ne suis pas une femme gendarme, je ne les defends pas, par contre je VOUS défends afin qu'il ne vous arrive pas plus d'ennuis que vous n'en avez deja.
C'est jamais bon de jouer au chat et à la souris avec les forces de l'ordre, ils seront toujours plus forts que vous, donc autant lui donner l'immatriculation du vehicule comme promis et vous serez tranquille. Ils peuvent aussi interroger le fichier des immatriculations et trouver tout seul.

Par **brunspitt**, le **02/06/2011** à **13:53**

oui mais il ne sera pas signer de ma main vu ke g recut mon proces et c un avocat il c ce kil dit et ma dit ke c une grave erreur de leur part c comme une erreur de frappe sur le nom de la personne et cala anule le proces

Par **brunspitt**, le **02/06/2011** à **17:59**

alors ?

Par **corimaa**, le **02/06/2011** à **18:10**

Alors, j'ai une famille et il nous arrive d'aller nous faire un bon resto et une petite promenade, donc me revoila, faites comme vous dit votre avocat et si vous avez des soucis, retournez vous contre lui

Par **Tisuisse**, le **03/06/2011** à **08:15**

Bonjour brunspitt,

Que vous donniez, ou non, l'immatriculation de votre voiture n'aura aucune incidence devant un juge. Cet oubli de l'agent ne remettra, en aucune façon, en cause votre contrôle d'alcoolémie, contrôle positif. Votre avocat vous défend, c'est d'ailleurs pour ça que vous le payez, non ? mais hormis vous prendre des sous, il ne pourra pas vous faire relaxer, les jugements en Cours de Cassation sont constants dans ce domaine. De toute façon, numéro de véhicule communiqué ou non, c'est bien VOTRE permis de conduire, VOTRE attestation d'assurance, VOTRE carte grise que vous avez présentés à l'agent verbalisateur, c'est donc bien VOUS et personne d'autre qui avez été intercepté et contrôlé positif en alcoolémie, donc vous ne serez, en aucun cas, relaxé. Si vous refusez de communiquer l'info. vous concernant, le juge risque de ne pas apprécier et d'alourdir les sanctions, surtout si votre alcoolémie est délictuelle. Maintenant, c'est à vous de décider car c'est VOTRE permis que vous jouez et VOTRE argent, pas les nôtres. Nous, sur ce forum, on vous donne des conseils juridiques, pas des arguments de comptoirs de café du commerce. A vous de voir.

Par **corimaa**, le **03/06/2011 à 12:12**

Merci Tisuisse ;)

Par **mimi493**, le **03/06/2011 à 14:11**

[citation]c une grave erreur de leur part c comme une erreur de frappe sur le nom de la personne et cela annule le proces [/citation] en aucune manière une erreur de plume annule une infraction

Par **bruns**, le **03/06/2011 à 20:15**

Bonjour,

Je me suis fait arrêter pour alcoolémie il y a plus de 3 ans et, là encore, j'ai récupéré mes 12 points. Maintenant, 6 de moins bien sûr. J'ai reçu le procès verbal où il est écrit qu'à ce jour, suspension de permis pendant 5 mois et que je dois passer une visite dans 4 mois pour le récupérer. Mais sur le procès, pas d'amende ni de convocation probable à l'avenir.

Qu'est-ce que je risque ? et si je doit passer au tribunal quand même vu le procès reçu, on m'a dit que c'était obligé que je passe devant. J'avais 0,7 la première fois et là, 0,7 aussi.

Par **Tisuisse**, le **03/06/2011 à 22:27**

Tiens ! on a changé de pseudo ?

Le courrier que vous avez reçu est la suspension administrative décidée par le préfet. Comme je suppose que les 0,7 sont 0,7 mg/l d'air expiré (soit l'équivalent de 1,4 g par litre de sang) vous avez commis un délit routier et les 5 mois ne me semblent pas exagéré, c'est même une mesure de clémence, le préfet pouvant aller jusqu'à 6 mois. Bien entendu, pas de conduite de tous véhicule nécessitant un permis durant les vacances. Cette suspension administrative ne présage pas de la suspension judiciaire qui sera décidée par le tribunal correctionnel et c'est ce même tribunal correctionnel qui fixera l'amende + les sanctions complémentaires. Par contre, le tribunal ne vous parlera pas de vos points, lesquels seront retirés automatiquement lorsque le jugement sera devenu définitif, parce que les points ne sont pas dans les compétences du tribunal.

Par **corimaa**, le **03/06/2011 à 23:27**

[citation]Tiens ! on a changé de pseudo ? [/citation]

Vu le nouveau ton, il a laissé tomber le côté "pitt" (bull), reste le côté "bruns" :)))

Par **bruns**, le **04/06/2011 à 06:47**

Qu'elles peuvent être les sanctions ? J'ai été très sympa avec les gendarmes. Eux-même me l'ont dit et que c'était rare. En plus, c'est très rare quand je bois, c'était au repas de la fête des mères, j'ai bu un apéro et 3 verres de vin, je ne pensais pas être positif surtout que le repas a duré 3 heures. Enfin, je n'ai pas de chance, la seule fois que je bois, me fait contrôler.

Par **Tisuisse**, le **04/06/2011 à 07:37**

Merci de ne pas écrire en phonétique, le langage chat n'est pas le bienvenu sur les forums et je me verrai contraint de supprimer le message. Par ailleurs, et sans vouloir vous commander, soyez plus vigilant avec votre orthographe parce que devoir corriger vos messages pour qu'ils soient plus compréhensibles pour tous est un travail assez lassant.

L'apéro + 3 verres suffit à passer en alcoolémie positive surtout que les doses "maison" sont plus importantes que les doses "bar du coin". Pour les gendarmes, peu importe que ce soit la seule fois où vous buvez ou la dixième fois, vous avez bu, vous êtes positif à l'alcool, ils verbalisent : c'est leur boulot et c'est tout. Pour le reste, c'est à vous de prendre maintenant vos responsabilités. Les réponses à vos questions sont sur ce forum dans les dossiers classés en post-it en en-tête de ce même forum.

Bonne lecture.